Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-33_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 05/2026

Séance du 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, cinq juin, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Yann BOUTIER ; Brigitte LOUIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ; Marc LE BIHAN

Absents :

Procuration :

Secrétaire de séance :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11 votes pour
Date de convocation : 27/05/2026
Date d'affichage : 27/05/2026

DÉLIBÉRATION 33-2026 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MME LE GUILLOU NADÈGE

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme LE GUILLOU Nadège a intégré les services de la collectivité le 20 octobre 2025 dans le cadre du service missions temporaires du Centre de Gestion des Côtes-d'Armor (CDG 22).

Il est également rappelé qu'un contrat à durée déterminée a été conclu pour une période de six mois allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026 afin d'assurer les fonctions de secrétaire générale de mairie.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260605-33_2026-DE

Considérant la nécessité de maintenir la continuité du service et d[illegible] confiées à Mme LE GUILLOU Nadège,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE :**
  - de renouveler le contrat de Mme LE GUILLOU Nadège dans le cadre du service missions temporaires du CDG 22 ;
  - pour une durée de 12mois ;
  - à compter du 1er juillet 2026 ;
  - aux conditions prévues par la convention conclue avec le CDG 22.

- **AUTORISE :**

Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN
Côtes d'Armor